



## Seizième séance

Mardi 14 juin 2005, 10 h 10

Présidence de M. Alsalim et de M<sup>me</sup> Anderson

### RAPPORTS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL: DISCUSSION (SUITE ET FIN)

*Original arabe:* Le PRÉSIDENT

Nous allons maintenant poursuivre la discussion sur les rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général.

*Original espagnol:* M. CELI VEGAS (représentant, Centre d'échanges et de coopération pour l'Amérique latine)

Le rapport du Directeur général, *Une alliance mondiale contre le travail forcé*, met en évidence la coopération entre les agents internationaux qui vise à réduire le travail forcé, lequel touche 12 millions de personnes.

D'après la définition de l'OIT, on entend par travail forcé tout travail ou service exigé d'un individu sous la menace d'une peine quelconque et pour lequel ledit individu ne s'est pas offert de son plein gré. Ce type de travail peut être exigé par l'Etat ou par un particulier. Dans ce dernier cas, il peut avoir un caractère d'exploitation économique ou sexuelle.

Les Etats cherchent à trouver des solutions concertées pour réduire les niveaux de pauvreté, de malnutrition, d'analphabétisme, et d'autres effets pernicioseux qui ont été exacerbés par la mondialisation, et qui ont une incidence sur le travail forcé. La Déclaration du Millénaire, le Pacte mondial proposé par M. Kofi Annan, et les autres initiatives destinées à diminuer les inégalités entre les pays ou à l'intérieur de ceux-ci sont très optimistes. Si elles débouchent sur des résultats, ils seront différents selon les régimes et ne permettront pas nécessairement d'éliminer la pauvreté, qui affecte la grande majorité.

D'après la Commission économique de l'ONU pour l'Amérique latine (CEPAL), les indicateurs montrent que les pays de la région pourraient atteindre les objectifs de la Déclaration du Millénaire en 2015 en matière d'éducation et d'accès à l'eau potable.

Ces prévisions optimistes contrastent avec certains objectifs, en particulier celui visant à réduire de moitié la proportion de personnes extrêmement pauvres. Parmi les pays très différents de notre région, le Chili est le seul à avoir atteint cet objectif. Dans les autres, il est très difficile à atteindre, en raison des déséquilibres structurels.

A l'heure actuelle, il y aurait 222 millions de pauvres en Amérique latine, soit 44 pour cent de la popu-

lation. Parmi ces pauvres, 96 millions (18,6 pour cent de la population) sont indigents.

L'action publique pour lutter contre le travail forcé progresse en Amérique latine. Le rapport du Directeur général fait référence aux progrès du Brésil dont le Code pénal, depuis 2003, a puni toutes les modalités d'esclavage. Le rapport évoque aussi les progrès de la Bolivie, du Guatemala, du Paraguay et du Pérou en ce qui concerne la servitude pour dettes, fréquente dans les zones agricoles, qui touche les populations indigènes.

Ces initiatives sont louables mais, pour faire face aux dysfonctionnements du marché du travail, il faut des mesures préventives et punitives qui s'attaquent aux véritables causes du travail forcé. Il s'agit de s'attaquer à l'économie informelle, de surveiller les délocalisations d'entreprises et de renforcer les institutions de l'Etat en mettant en place des systèmes de prestations sociales – indemnités de chômage, fonds de pension, programmes d'aide aux personnes les plus démunies, etc.

Il s'agit de prendre des mesures pour corriger la distribution injuste des revenus, et de réduire le nombre de personnes qui sont soumises au travail forcé et qui, aujourd'hui, d'après le BIT, sont 1 320 000 dans notre région.

La réduction ou l'élimination du travail forcé n'est pas possible si les actions gouvernementales sont isolées. Il faut l'action conjointe de tous les Etats. La mondialisation a fait évoluer la notion de relations sociales du travail en raison des initiatives des Etats, des organisations internationales, des entreprises et de la société civile.

La confrontation entre employeurs et travailleurs appartient au passé et cède le pas à la coordination, à la coopération et à la responsabilité partagée des différents intérêts en jeu à l'échelle internationale.

La dimension humaine de la mondialisation et du travail décent que tous réclament ne sera réalisée que si la volonté politique de tous les gouvernements concorde sur l'application de mesures de redistribution des revenus pour atténuer le travail forcé.

La configuration des nouveaux blocs économiques rend inévitable l'alliance de l'Amérique latine avec les pays industrialisés. Cela contribuera à harmonisation des législations au moyen de la transposition, dans les instruments nationaux des normes internationales du travail de l'OIT.

Ainsi, la convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930, et la convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957, qui sont prévues dans certains

accords d'association, pourraient être prévues dans toutes les formes de collaboration entre groupes de pays.

A l'heure de la démocratie et du libéralisme économique en Amérique latine, la participation dynamique de la société civile pour défendre les droits de ceux qui sont oubliés par la mondialisation, et est une alternative viable que la communauté internationale ne peut pas ignorer.

Les liens entre Etat et société civile sont indispensables pour réduire le travail forcé.

---

*Original anglais: M. EASTMOND (gouvernement, Barbade)*

---

Au cours des vingt dernières années, le climat politique, social et économique du monde a changé de façon radicale. L'OIT, toujours vigilante, a pris conscience de cette évolution et a cherché à comprendre l'impact de ces changements sur les travailleurs. Cependant, l'OIT ne s'est pas limitée à la compréhension de cet impact. Depuis l'adoption de sa Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail, en 1998, l'OIT a pris les devants pour traiter les questions de liberté d'association, de droit de négociation collective, d'abolition du travail des enfants, d'élimination du travail forcé et de discrimination sur le lieu de travail.

Mon gouvernement souhaiterait féliciter le Directeur général ainsi que le Conseil d'administration pour leur ténacité à lutter contre le travail forcé. Votre rapport, en 2001, a ouvert les yeux du monde, sur des réalités qui existent mais qui sont cachées. Aujourd'hui, vous souhaitez poursuivre votre action sur la base de ce premier rapport.

Comme cela a été dit par le Directeur général dans son rapport, cette entreprise est extrêmement difficile. C'est pourquoi j'invite instamment tous les membres à bien réfléchir au terme «alliance mondiale» et à reconnaître qu'une démarche unie est essentielle pour éradiquer le travail forcé. Le travail forcé ne connaît pas de frontière, il nous touche tous. Il est donc impératif que nous obtenions l'engagement politique, économique et social de tous les pays développés et en développement, des travailleurs, des employeurs et des gouvernements pour atteindre cet objectif.

Mon gouvernement appuie pleinement l'OIT dans son entreprise visant à éliminer cette vile forme d'exploitation. Nous convenons que le travail forcé, sous toutes ses formes, est une violation grave des droits et libertés fondamentales de l'homme.

L'exploitation économique perpétue le travail forcé. Les stratégies et les programmes visant à réduire la pauvreté, à éliminer toutes les formes de discrimination et à éduquer les parties prenantes dans ce domaine doivent être constamment appuyés, suivis et évalués, afin de répondre aux besoins des mandants et d'atteindre les objectifs visés.

Dans les Caraïbes et dans beaucoup de pays d'Amérique latine, nous sommes vulnérables aux graves crises dues à des chocs économiques externes. Beaucoup de petits pays vulnérables n'ont pas les ressources financières nécessaires pour mettre en œuvre des programmes efficaces visant à supprimer les violations des droits de l'homme, et à identifier et mettre un terme au développement de nouvelles formes d'exploitation. Un appui financier et technique pour mettre en place de tels politiques et programmes est essentiel. La création de liens stratégiques aux niveaux international, intergouvernemental, interministériel et interinstitutionnel permettra

d'instaurer le cadre institutionnel nécessaire pour encourager une collaboration suivie, ainsi que l'élaboration de stratégies appropriées.

C'est le bon moment pour éliminer cette pratique inhumaine que constitue le travail forcé. Les travailleurs sont une ressource trop précieuse pour être ainsi maltraités et basement exploités. Le philosophe Sophocle l'a très bien énoncé lorsqu'il a dit que «sans travail, nulle prospérité».

---

*Original anglais: M. DUGASSE (gouvernement, Seychelles)*

---

J'aimerais adresser au Directeur général les remerciements de mon peuple, le remercier également de la façon dont il a présidé l'Organisation au cours des six dernières années.

Depuis qu'il a pris ses fonctions, le Directeur général du BIT a lancé la publication de documents extrêmement intéressants. Il a également prononcé de nombreux discours stimulants afin d'améliorer la vie des travailleurs dans le monde entier. Des rapports tels que *Un travail décent, S'affranchir de la pauvreté par le travail*, *Une mondialisation juste*, pour n'en nommer que quelques-uns, sont la preuve de ses efforts inlassables et de sa mobilisation au service de la justice sociale et de la démocratie sur le lieu de travail comme partout ailleurs.

Ils prouvent également que l'OIT a pour objectif de veiller à ce que ceux qui occupent des postes de responsabilité dans les secteurs publics ou privés mettent en place des politiques donnant aux citoyens une chance équitable d'accéder à un travail décent.

L'égalité des chances d'accès à un travail décent est l'une des aspirations les plus légitimes et les plus démocratiques. Cependant, cet objectif est une bataille que nous voulons tous gagner. Nous avons la chance d'avoir l'appui et les conseils du Directeur général et de son équipe qui mènent cette bataille en première ligue.

J'aimerais saluer le fait que le Directeur général a reconnu la nécessité que nous réfléchissions sur l'avenir, tout en restant réalistes. Je souscris à l'appel qu'il a lancé en vue d'une réflexion active sur les nombreuses questions complexes qui touchent le monde aujourd'hui. Nous devons ensemble réfléchir aux progrès que nous avons réalisés et définir des stratégies cohérentes susceptibles d'être mises en œuvre pour réaliser les quatre objectifs stratégiques de l'OIT, sans perdre de vue les réalités nationales, régionales et internationales, afin de faire du travail décent un objectif mondial.

Bien qu'il y ait beaucoup de questions complexes à résoudre dans le monde tourmenté qui est le nôtre aujourd'hui, l'un des problèmes les plus graves est la mondialisation. Dans la mesure où elle a une incidence sur le travail et les emplois, c'est une question d'actualité qui revêt une importance cruciale et doit être traitée de toute urgence avec détermination. La question de la justice et de l'équité a été soulevée à la lumière des déséquilibres permanents que l'on constate dans l'économie mondiale. Une mondialisation juste et équitable est possible si les efforts que nous faisons pour réduire la fracture entre les riches et les pauvres, les nantis et les défavorisés, les forts et les faibles, les pays développés et ceux en développement sont sincères. Je pense que, dans notre recherche de cet objectif, les pays en développement doivent unir leurs forces et insister pour la mise en place d'un indice de vulnérabilité traduisant les disparités, les vulnérabilités, les spécificités de chaque pays. Un tel indice serait utile pour

offrir des chances égales à tous et permettre une participation plus équitable à l'économie mondiale ainsi qu'une meilleure répartition des bénéfices.

La nécessité d'un tel indice s'impose notamment en raison du degré variable dont l'économie des pays est exposée à des vicissitudes lors de leur contrôle. L'initiative de l'élaboration d'un tel indice vient principalement des petits Etats insulaires en développement. En effet, malgré un PNB par habitant élevé, leur économie est fragile et parfois extrêmement vulnérable aux chocs externes. Mon pays, les Seychelles, en est un exemple typique.

Il est réconfortant de remarquer que le Directeur général a pris un intérêt tout personnel à encourager ses collègues des institutions de Bretton Woods dans la recherche de politiques de développement cohérentes.

Je demande instamment au Directeur général de veiller à ce que cette idée d'un indice de vulnérabilité reste inscrite à l'ordre du jour et soit examinée très sérieusement. La mise au point et l'adoption d'un tel indice auraient des effets extrêmement positifs pour beaucoup de mandants de l'OIT, en particulier les petits Etats insulaires en développement.

En raison de notre modèle de développement centré sur l'être humain, le peuple des Seychelles, au cours des vingt-cinq dernières années, a connu une amélioration notable de ses conditions de vie. Dans l'indicateur du développement humain du PNUD pour l'année 2004, les Seychelles occupent le trente-cinquième rang parmi les 177 pays recensés et se situe donc en très bonne place. Nous avons par ailleurs atteint la plupart des Objectifs du Millénaire pour le développement. Cependant, malgré nos succès et nos progrès, nous demeurons en permanence exposés à des menaces. Notre pays est un petit Etat insulaire et son économie peut subir le contrecoup d'événements se produisant dans des lieux très éloignés – par exemple la guerre contre l'Iraq qui a fait monter le prix du pétrole.

Un autre domaine dans lequel nous aimerions progresser est sans aucun doute le dialogue. Le dialogue entre les pays ayant un intérêt dans le développement du pays et entre les mandants de l'OIT doit être promu et soutenu. Nous avons reconnu l'importance du dialogue et, pour garantir que la notion de tripartisme soit conservée, le peuple des Seychelles a récemment formulé et adopté une charte pour le dialogue qui fixe les règles de base de l'engagement entre les travailleurs, les employeurs et le gouvernement. C'est un cadre qui permet à toutes les parties de se consulter sur toutes les questions relatives au travail et à l'emploi. Il doit y avoir un engagement. L'objectif ultime est d'arriver à prendre des décisions où chacun est gagnant.

Nous avons reconnu les avantages de la consultation et du dialogue. Depuis son accession à la présidence, le Président des Seychelles, M. James Michel, a lancé et personnellement dirigé des sessions de consultation avec tous les groupes intéressés et les citoyens sur des questions d'intérêt national. Son intention est d'établir un lien entre tous les partenaires et les parties prenantes afin qu'ils participent à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi de politiques nationales socio-économiques dont l'objectif final est l'amélioration des conditions de vie de notre peuple.

Pour conclure, je pense que les objectifs de l'OIT ne sont pas impossibles à atteindre. C'est un défi redoutable mais indéniablement majeur pour tous les Etats Membres. Pour les petits Etats insulaires

comme le mien, dont les ressources sont limitées et qui connaissent une concurrence rude dans l'économie mondiale, le succès est encore loin.

J'aimerais remercier le Directeur général et je suis sûr que je peux compter sur son intervention afin que le monde soit un endroit plus agréable pour les travailleurs.

---

*Original anglais: M. MALABAG (travailleur, Papouasie-Nouvelle-Guinée)*

---

L'appel à former une alliance contre le travail forcé est méritoire. Tout au long de l'histoire de l'humanité, des hommes et des femmes de toutes croyances se sont unis pour renverser les obstacles au progrès humain. Ce progrès humain transcende les avancées techniques et touche aux sphères inviolables de l'expression humaine. Il participe à la qualité de la vie à laquelle nous aspirons et des frontières éthiques que nous demandons et qui défendront la justice contre l'iniquité.

D'innombrables êtres humains ont payé de leur vie cette exigence de justice. Mais leur sacrifice n'aura pas été vain car, aujourd'hui, plus que jamais, l'essor de la démocratie et le respect des droits de l'homme ont laissé une empreinte indélébile et continuent de s'affirmer à travers le monde.

Or, malgré nos acquis, une résistance active continue de s'exercer et de contrecarrer la détermination humaine à faire disparaître les fléaux sociaux. Ces poches de résistance existent là où vit le rebut de la société, les parias qu'il faut confronter, pacifier et civiliser.

Le travail forcé existe depuis bien trop longtemps pour que notre échec à l'abolir soit excusable. A vrai dire, hélas, le travail forcé a souvent été toléré et financé par certains gouvernements, certaines entreprises, certaines puissances élites, certains individus, dont beaucoup sont ici présents aujourd'hui, sinon comment le travail forcé aurait-il perdué aussi longtemps?

Nous espérons très sincèrement qu'aucun d'entre nous ici présents ne participe, de quelque manière que ce soit, à ce cycle maléfique qui continue d'inventer des excuses pour justifier l'injustice. Il en est parmi nous qui viennent ici en pèlerinage chaque année et qui trouvent les mots justes, mais qui évitent de s'attaquer aux injustices que nous avons dénoncées, à notre retour chez nous. Nous parlons d'une seule voix, mais nos actions sont diamétralement opposées.

Plus que jamais, cette formule si souvent entendue «des coups à court terme pour des gains à long terme» est devenue le slogan commercial qui justifie le travail forcé et l'exploitation effrénée des masses. Dans la plupart des cas, ceux qui s'offrent en sacrifice s'exposent à l'ignominie du sort et ne récoltent jamais le fruit de leur travail. Pour eux, la misère et l'indigence s'ajoutent à la violation flagrante de leur dignité et de leurs droits fondamentaux. Jamais, ils ne connaîtront la joie de fonder une famille. Pour eux, le don précieux de la vie est devenu leur drame personnel: être né humain les condamne. Ce sont eux les héros et les héroïnes, les martyrs sans visage de la société.

Le travail forcé reflète les traits diaboliques du genre humain. Il existe une forme plus subtile de travail forcé qui, souvent, se cache sous le couvert de politiques et de législations.

L'idée selon laquelle il n'y a de travail forcé que sous la contrainte des armes a vécu. Comme d'autres pays, la Papouasie-Nouvelle-Guinée ne

peut continuer de vivre dans le déni de l'existence d'éléments de travail forcé.

Nous félicitons l'OIT d'avoir inscrits sur la liste des mauvaises pratiques constituant un travail forcé les salaires minimaux qui ne permettent pas aux travailleurs et à leurs familles de vivre.

Depuis bientôt quinze ans, le salaire minimum légal dans mon pays est de 47 K par quinzaine. Au taux de change actuel, cela représente à peine 15 dollars pour une famille de cinq personnes. Dans notre société, la plupart des familles comptent dix membres. Nous affirmons que le salaire minimum actuel relève de l'esclavage.

Nous pouvons affirmer qu'offrir un salaire minimum d'un tel montant équivaut à perpétuer l'esclavage. En dépit d'une croissance du PIB durant cette période supérieure à celle de pays comparables, ces gens demeurent des laissés-pour-compte, condamnés à une vie de servitude par des sociétés avides et des gouvernements sans égards, alors que ceux qui sont en haut de la hiérarchie voient leurs marges de profit et leur salaire augmenter.

Concrètement, il s'avère que le travail forcé touche plus de 50 pour cent des travailleurs du secteur informel du pays et que c'est donc une pratique florissante. C'est là une illustration de l'hypocrisie et du peu de conscience qui caractérisent les tenants des politiques de rationalisme économique.

Nous appuyons l'ensemble des actions proposées par l'OIT et présentées dans le document de travail.

Mais les idées doivent maintenant se concrétiser dans les faits, et la réalité se confronte à l'idéologie et aux principes politiques aventureux. Les problèmes sont le fruit du comportement de l'homme et une conséquence des changements de grande envergure sur les plans politique, économique et social. C'est sur cette base que nous devons commencer à chercher des réponses.

C'est pourquoi l'OIT doit continuer d'être entendue dans les foyers, et les gouvernements doivent trouver les moyens de sortir leurs pays du borbier.

Nous devons faire appel à notre conscience pour libérer toutes les victimes du travail forcé et faire en sorte qu'elles puissent profiter, elles aussi, des fruits du progrès et de la joie de vivre. Nous le leur devons.

Cela étant, la conscience et la détermination ne suffisent pas à faire changer les choses. Certains pays, d'ailleurs présents ici, sont plus égaux que d'autres. Nous nous joignons aux voix qui s'élèvent pour demander aux nations développées de faire un pas de plus et de s'engager à prendre des mesures susceptibles d'amener un équilibre socio-économique à l'échelle du monde, ce qui contribuera à renforcer l'action actuellement menée pour éradiquer le travail forcé et toutes les autres formes d'injustice.

---

*Original arabe: M. ALFARAGI (représentant, Ligue des Etats arabes)*

---

Je suis heureux de participer à cette Conférence, afin de faire part du point de vue du secrétariat de la Ligue arabe, sur le rapport du Directeur général, notamment l'annexe sur la situation des travailleurs des territoires arabes occupés, et faire connaître les actions menées l'année dernière – dans notre région arabe dans les domaines examinés par la session actuelle de la Conférence.

Je voudrais exprimer au Directeur général mes remerciements au nom du secrétariat de la Ligue arabe pour ses efforts inlassables en vue du suivi

des résolutions de la Conférence internationale du Travail de 1974 et 1980 concernant la situation des travailleurs arabes en Palestine et dans les autres territoires arabes occupés. Je voudrais aussi rendre hommage à la mission de haut niveau envoyée par le Directeur général pour examiner la situation dans les territoires palestiniens.

Toutefois, nous nous devons de dire que le rapport en est resté à l'étape descriptive, il ne précise pas les causes cette tragédie que vivent les travailleurs arabes en Palestine, incarnée par l'occupation par Israël des territoires palestiniens depuis 1967, l'établissement des colonies de peuplement, l'expropriation des terres, la confiscation des eaux, le saccage des plantations et l'arrachage des arbres, la destruction des maisons, des usines, des ateliers, le déplacement des habitants, la construction d'un mur de l'apartheid condamné par la communauté internationale, par la voix de la CIJ et de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui a demandé l'arrêt de la construction de ce mur et la démolition de ce qui a déjà été construit. Ce sont ces causes qui ont conduit inéluctablement aux conséquences économiques et sociales que nous connaissons dans les territoires arabes occupés, à savoir le chômage, la pauvreté extrême et le manque de perspectives pour un avenir meilleur.

Nous aurions souhaité que la position du rapport soit plus et qu'il souligne le point de vue de l'OIT quant aux pratiques de l'occupant contraires aux normes internationales du travail. Le rapport a fait référence à l'embargo, au bouclage des territoires, aux sanctions collectives, à l'établissement de barrières militaires, qui exposent les travailleurs à toutes sortes d'agressions et d'humiliations et entravent la circulation des biens et des personnes entraînant la paralysie totale des exportations et des importations, et la fermeture des entreprises industrielles et commerciales, et provoquant ainsi une pauvreté extrême. Ainsi, nous demandons au Directeur général de prendre les mesures nécessaires afin de permettre aux partenaires sociaux de renforcer leurs capacités et de participer à la construction du pays jusqu'à la fin de l'occupation et de l'établissement de l'Etat palestinien avec pour capitale Al-Qods.

Face à cette situation qui dure depuis quatre décennies et est pareille au Golan syrien et dans les fermes de Chebaa au Sud-Liban, nous pensons qu'il est temps que les instances de contrôle de l'Organisation internationale du Travail réclament des comptes au gouvernement israélien et prennent les mesures nécessaires pour créer une commission permanente chargée de suivre la situation des travailleurs en Palestine et dans les autres territoires arabes occupés, jusqu'à la fin de l'occupation israélienne.

Le Sommet arabe, qui s'est tenu en Tunisie l'année dernière, a procédé à une mise à jour des textes de la Charte arabe des droits de l'homme. L'article 10 de cette charte interdit l'esclavage, le travail forcé et la traite de personnes, dans toutes leurs formes. Quant à l'article 34, il sanctionne les responsables de telles actions. La charte consacre le droit au travail pour tous les citoyens et garantit des conditions de travail justes et satisfaisantes. Elle protège également les enfants et leur garantit des conditions de vie qui les protègent de l'exploitation économique.

Nous partageons l'inquiétude du Directeur général face aux dimensions nouvelles de la mondialisation, qui bafoue toutes les valeurs et se réfère aux

seules règles du marché. Nous espérons que les participants à cette Conférence prendront les mesures nécessaires pour préserver notre monde menacé de déstabilisation.

---

*Original espagnol: M. DÍAZ (travailleur, Venezuela)*

---

Au cours de cette 93<sup>e</sup> session, nous tenons à féliciter le Directeur général pour son rapport qui souligne la nécessité de créer des emplois décents sur tous les continents, en se fondant sur les principes les plus élémentaires de la dignité humaine. Ce projet doit être réalisé à la plus grande échelle possible et il relève essentiellement de la responsabilité des gouvernements, des employeurs, des travailleurs et des populations; il s'agit de créer au XXI<sup>e</sup> siècle un monde meilleur, débarrassé de l'exploitation, du travail forcé, du travail des enfants et de l'esclavage. C'est la raison pour laquelle nous nous félicitons du rapport du Directeur général présenté à la Conférence.

Nous tenons à dire, en termes très clairs, qu'en Amérique latine les travailleurs rejettent les traités de libre commerce sous toutes leurs formes, car ils sont une émanation du néolibéralisme sauvage, un système dans lequel le meilleur syndicat est celui qui n'existe pas, un monde dans lequel tout est privatisé, la santé, l'éducation, le logement. C'est la raison pour laquelle il faut lutter contre la mondialisation dans chacun de nos pays, afin d'aboutir à des règles de jeu claires, et à un commerce juste et équitable, pour que les bénéfices du commerce ne soient pas dissociés du sens social du travail pour l'humanité. C'est pourquoi nous disons non à la flexibilisation des conquêtes obtenues par le biais des conventions collectives et des législations nationales de nos pays respectifs, car nous avons dû lutter et présenter des propositions au congrès, aux assemblées nationales, au ministre du Travail pour améliorer les conditions de travail.

L'Amérique latine est un continent riche, mais c'est le continent le plus injuste au plan social; c'est pourquoi nous applaudissons aussi M. Ricardo Dorado, vice-ministre du Travail de la République bolivarienne du Venezuela qui, au nom du gouvernement du Venezuela, assume son engagement social en termes très clairs vis-à-vis de la classe ouvrière de son pays, afin de parvenir à annuler la dette sociale qu'il a vis-à-vis du peuple du Venezuela. C'est pourquoi nous proposons des tables rondes tripartites rassemblant employeurs, gouvernement et travailleurs, où nous pourrions nous mettre d'accord pour avancer et créer des emplois dignes, justes et décents pour tous, pour parvenir à améliorer les conditions sociales, les conditions de travail, de santé, d'éducation, de logement et de l'environnement, de façon démocratique et participative.

Lorsque le gouvernement est à l'écoute, nous devons le féliciter et l'appuyer, mais lorsque nous estimons que les choses ne sont pas bien faites, nous devons faire des critiques constructives, pour que le gouvernement agisse mieux, car nous sommes tous à la recherche d'un monde meilleur, en faveur des travailleurs et du peuple.

Nous ne pouvons ignorer l'attitude de certains groupes d'entrepreneurs du Venezuela, qui prétendent reconnaître la convention n° 87 consacrant le droit d'association, mais qui en fait ne sont pas honnêtes, car la réalité au Venezuela, c'est que pour parvenir à syndiquer les travailleurs, il faut mener une lutte féroce face au refus des employeurs, qui empêchent toute négociation collective. Ils licen-

cient les syndicalistes et ils refusent de donner le moindre centime aux travailleurs. Voilà pourquoi, au Venezuela, nous disons que l'«on n'a jamais vu un chien surveiller les saucisses»; les entrepreneurs ne sont pas les plus aptes à défendre le droit à la syndicalisation puisque c'est un travail qui revient aux organisations syndicales. La lutte se poursuit. Nos revendications n'aboutissent pas par la mendicité. Il faut lutter pour qu'elles aboutissent et seul le peuple sauvera le peuple.

---

*Original espagnol: M. PARRA GAONA (travailleur, Paraguay)*

---

Tout d'abord, je tiens à exprimer ma reconnaissance à toutes les personnes représentant cette institution puisque, en ma qualité de membre du Conseil d'administration, j'ai toujours pu compter sur une étroite collaboration de mes collègues.

Je salue tout particulièrement le rapport du Directeur général, que je tiens à féliciter au nom des travailleurs de mon pays, car il a présenté, en termes très clairs, les problèmes et les défis que nous connaissons tous dans le monde du travail, notamment le problème du chômage.

La vision du travail et la question de l'emploi demeurent un choix de vie pour tous les travailleurs, surtout face aux politiques néolibérales et aux stratégies de mondialisation, qui créent, comme le disent les experts, une économie sans travail et une croissance économique sans emploi.

Dans ce monde dans lequel nous vivons, il nous faut revaloriser le rôle de l'OIT. Il nous faut appuyer le programme mondial pour l'emploi et réfléchir aux idées que nous présente le Directeur général.

Les problèmes d'aujourd'hui sont nos problèmes à tous. Nous pouvons affirmer, avec certitude, que les graves problèmes qui se posent au monde sont des problèmes qui nous touchent tous.

L'extrême pauvreté, le chômage galopant, la dette extérieure, la dévalorisation du travail, le fossé croissant entre riches et pauvres, l'asymétrie et l'inégalité scandaleuse entre les pays fortement industrialisés et les pays pauvres ou les moins avancés, ainsi que la violence, la corruption, l'impunité, le trafic de drogues, le SIDA, la réapparition des maladies tropicales, ainsi que l'injustice sociale, la disparition de la solidarité la plus élémentaire dans le monde sont les grands problèmes qui nous interpellent et face auxquels ni les gouvernements ni les employeurs ni les travailleurs ni les citoyens ordinaires ne peuvent affirmer que ces problèmes ne les intéressent pas et ne peuvent rester les bras croisés.

Cette réalité nous oblige tous à œuvrer en faveur d'un véritable dialogue social pour élaborer des politiques publiques concertées aux plans national et international.

Comme l'affirme le prix Nobel d'économie, Joseph Stiglitz: «Il nous faut changer de cap avec la mondialisation actuelle».

Les travailleurs croient profondément à cette affirmation du Forum social mondial, à savoir qu'un autre monde est possible.

La crise que connaît le monde rejaillit sur tous nos pays. En Amérique latine et aux Caraïbes nous pâtissons d'une misérable réalité, nous sommes la région la plus inéquitable de la planète, les conflits sociaux et l'instabilité politique y sont en augmentation, de même que la précarité économique.

Au Paraguay, comme c'est le cas dans d'autres pays, le chômage et l'extrême pauvreté sont en hausse, alors que l'on continue à insister pour des

politiques de privatisation, pour une répression systématique, ce qui ne fait qu'aiguiser le conflit social et susciter davantage de violence. Au Paraguay, les conventions (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, sont systématiquement violées ainsi que les conventions (n° 29) sur le travail forcé, 1930, (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957, (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, et (n° 138) sur l'âge minimum, 1973, entre autres. Dans d'autres pays de notre région, par exemple: Colombie, Guatemala, Pérou, Honduras, etc., nous constatons des violations de ces conventions ainsi que des violations des droits de l'homme les plus élémentaires. Nous sommes également vivement préoccupés par la détention de divers dirigeants syndicaux à Cuba, arrêtés pour avoir exercé un droit international reconnu, à savoir la liberté syndicale. Nous espérons leur proche libération.

Les paysans et les communautés autochtones sont expulsés et dépossédés de leurs terres pour faire place aux grandes entreprises transnationales de l'agriculture qui utilisent des pesticides, des OGM et se bâtissent des monopoles en usant de la culture extensive et du commerce inéquitable. Ces communautés souffrent de toutes sortes de violations de leurs droits les plus fondamentaux. Les paysans se mobilisent et sont durement réprimés. Nous avons été témoins du drame de Puerto Casado, où une entreprise de la secte Moon a la main mise sur tout dans le Haut-Paraguay, en violation des dispositions de la convention n° 87 relatives à la liberté syndicale. Le secteur des transports est également en conflit permanent parce que les patrons de ce secteur ne respectent pas le Code du travail et que les travailleurs font des journées de 14 à 16 heures. Les secteurs du textile et de la métallurgie sont en crise face à la contrebande qui menace notre économie. Dans le secteur de la construction nous ressentons également un impact négatif. Les enseignants et les travailleurs du secteur public réclament également de meilleures conditions de travail et une augmentation des salaires. Les employées domestiques sont exploitées ainsi que les travailleuses. Les travailleurs des commerces et des supermarchés ne peuvent s'organiser en syndicat et les patrons licencient de façon illégale les dirigeants syndicaux, en violation des normes juridiques et des conventions de l'OIT. Les travailleurs migrants subissent toutes sortes de violations de leurs droits, et la convention (n° 97) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949, est systématiquement ignorée. Un problème qui nous touche profondément est l'exploitation des enfants, que ce soit dans le domaine du travail, du sexe ou du trafic de drogues.

Nous pensons qu'il est nécessaire de souligner que les défenseurs de la liberté et des droits sociaux au Paraguay comptent de nombreux morts dans leurs rangs, et des camarades ont payé de leur liberté la défense des principes énoncés dans les conventions n° 87.

Notre organisation, la CNT, collabore avec l'OIT afin de lutter contre ce fléau. Le Conseil des travailleurs du cône Sud collabore étroitement avec la Coordinatrice des centrales syndicales du Cône Sud, pour parvenir à une véritable intégration des pays de notre région, une intégration qui ne soit pas uniquement économique, mais également politique, culturelle et sociale.

Le Front pour la souveraineté et la vie élabore des méthodes de lutte qui permettront à nos paysans d'avoir accès aux terres et aux travailleurs (ouvriers, employés et professionnels) d'avoir un travail décent et digne. Nous sommes également vivement préoccupés pour ce qui est de la sécurité sociale. Nous nous opposons à la privatisation du secteur public, qui est stratégique, de même qu'à la privatisation des secteurs de l'eau, de l'énergie et des services de communication. Nous sommes en faveur de l'instauration d'une banque publique et d'une réforme agraire intégrale.

Nous luttons pour le droit des jeunes à l'éducation et au travail. Nous luttons contre toute forme de discrimination liée au sexe. Nous voulons que l'on respecte les droits des travailleuses. Nous dénonçons les violations qui sont commises dans les maquiladoras et les différents postes de travail. Nous dénonçons également la répression et la violation de l'autonomie universitaire par la police nationale suite aux revendications manifestées par les étudiants en faveur d'une transparence et d'une alternance au niveau de la direction de l'université nationale.

Nous croyons en la solidarité, en la justice sociale, en l'égalité et en la coopération. Nous sommes en faveur de la liberté et d'une véritable démocratie.

J'aimerais maintenant parler de la journée de travail, de la lutte pour la journée de huit heures qui nous a demandé de grands sacrifices et a fait de nombreux martyrs; nous n'oublierons pas les martyrs de Chicago le 1<sup>er</sup> mai, notre grand jour.

Nous devons également défendre les intérêts de la famille. Le travailleur doit avoir suffisamment de temps à consacrer à sa famille. Il faut tenir compte de la dynamique propre à l'économie, mais une économie à visage humain, sans quoi nous irions à l'encontre des droits de l'homme et notamment de la Déclaration de 1998 relative aux principes et droits fondamentaux au travail.

Nous voulons une journée de travail digne pour pouvoir compter sur des emplois dignes, un travail décent.

Nous souhaitons plein succès à la Conférence et nous espérons que l'OIT accomplira toujours mieux son rôle dans le monde du travail.

Pour terminer, je voudrais vous rappeler que la Fédération mondiale des travailleurs de l'industrie, la FMTI, tiendra son congrès au Sénégal du 22 au 26 juin 2005 et abordera les grands thèmes propres au monde du travail.

---

*Original anglais: M. KALUAT (gouvernement, Vanuatu)*

---

Je voudrais, tout d'abord, préciser que mon ministre, M. George Wells, aurait souhaité être parmi nous aujourd'hui, étant donné que c'est la première fois que le Vanuatu intervient depuis que nous sommes devenus Membres il y a de cela deux ans. Malheureusement, en raison d'engagements importants au niveau du parlement dans notre capitale, M. Wells ne peut pas être parmi nous mais tient à vous assurer de tout son soutien.

C'est pour moi un honneur et un privilège de prendre la parole devant cette honorable assemblée, et de vous transmettre les salutations les plus chaleureuses du gouvernement et du peuple du Vanuatu.

Nous appuyons pleinement le rapport du Président du Conseil d'administration ainsi que celui du Directeur général intitulé *S'organiser pour plus de justice sociale*, et en particulier le sujet de cette an-

née: *Une alliance mondiale contre le travail forcé*. Effectivement, il s'agit là d'une véritable réflexion et un témoignage clair de la grande contribution des Nations Unies et de l'Organisation internationale du Travail d'une manière générale, eu égard à la promotion de la justice et de la participation sur le lieu de travail.

Depuis que nous sommes devenus Membres à part entière de l'Organisation internationale du Travail, c'est-à-dire depuis 2003, notre pays a atteint son autonomie politique totale à l'égard de la Grande-Bretagne et de la France et donc, depuis 1980, nous avons toujours apporté notre appui et reconnu le rôle important que jouait l'OIT pour régler les différends internationaux du travail et apporter sa médiation pour les questions extrêmes et les cas qui, naturellement, ont renforcé le mandat et les objectifs de l'Organisation internationale du travail.

Notre participation ici pour la première fois à cette 93<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail permet de réaffirmer notre engagement par rapport au rôle et aux objectifs de l'Organisation depuis sa création, il y a de cela 93 ans.

Le gouvernement du Vanuatu est fermement résolu à promouvoir le travail décent.

Je suis ravi de faire rapport devant cette honorable assemblée et lui dire que nous nous engageons à défendre tous les principes de l'OIT.

Le gouvernement de mon pays, par l'intermédiaire de l'organe tripartite, est en train de ratifier, les conventions internationales fondamentales et de mettre en place un cadre réglementaire approprié permettant d'établir un véritable dialogue et une consultation dans notre pays sur les problèmes essentiels de l'emploi et pour faire progresser les dossiers du travail et veiller à ce qu'il n'y ait pas de discrimination sur le lieu de travail. C'est la raison pour laquelle ma délégation représente à la fois les travailleurs, les employeurs et, naturellement, l'Etat.

La ratification des conventions fondamentales sur les droits de l'homme ainsi que l'adoption de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail sont essentiels pour notre pays.

L'élaboration d'un plan national d'action sur le travail décent durant la réunion de Melbourne en avril de cette année réaffirme l'engagement de notre gouvernement à tout faire pour atténuer et éliminer toutes les formes de violations des droits de l'homme qui s'appuient sur le travail forcé.

Le Vanuatu souhaite rejoindre le concert des nations qui appuie l'action du Conseil d'administration visant à défendre et promouvoir la dignité humaine, l'égalité et la liberté sur le lieu de travail.

L'élimination de toute forme de travail forcé est un véritable défi que nous voulons relever en mettant en place le cadre juridique qui s'impose et nous mettrons tout en œuvre pour éliminer le travail forcé.

---

*Original anglais: M. BARAK (employeur, Israël)*

Le monde du travail dans lequel nous vivons est un monde en mutation rapide. De nouveaux problèmes apparaissent, qui demandent de nouvelles solutions. Il est clair que l'emploi est un élément essentiel de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Sur la base de notre expérience en Israël, nous sommes convaincus qu'une amélioration de la productivité et de l'emploi peut être obtenue grâce à

la promotion des progrès techniques, en particulier dans le domaine des technologies de l'information et de la communication. Cette amélioration peut devenir le point de départ d'un développement d'industries viables, particulièrement pour les pays dépourvus de ressources naturelles, et permettre d'ouvrir de nouvelles perspectives d'investissement, ce qui permettrait, là encore, de créer de nouveaux emplois et d'améliorer le niveau de vie.

L'un des programmes de l'OIT visant à relever ce défi est l'Agenda global pour l'emploi, qui s'inscrit dans l'objectif plus vaste du travail décent. Nous estimons qu'en œuvrant dans ce sens l'OIT est sur la bonne voie, en raison particulièrement de l'atout que représente sa structure tripartite unique. Mais il faut en fin de compte que ces principes soient traduits dans la pratique par les différents mandats, au niveau régional et national. Il faut établir un lien avec les gens – c'est à dire les travailleurs et les employeurs – qui attendent des solutions pratiques à leurs problèmes quotidiens.

Toujours dans le contexte de cet Agenda global pour l'emploi, nous devrions prêter une attention particulière à l'emploi des jeunes. Nous partageons les préoccupations des jeunes, qui ont du mal à trouver un premier emploi.

S'il est vrai que l'emploi est lié à la situation générale de l'économie, des efforts particuliers doivent être faits pour accroître l'employabilité des jeunes, notamment en mettant en œuvre une politique complète d'enseignement et de formation professionnelle.

De même, il est important, toujours dans le domaine de l'emploi des jeunes, de promouvoir l'esprit d'entreprise, en commençant par le système éducatif et en faisant découvrir aux jeunes le monde de l'entreprise et du commerce.

Il est important également que les mesures prises dans ce sens soient des mesures pratiques et adaptées véritablement aux besoins des jeunes. La formation professionnelle doit mieux correspondre aux besoins du marché du travail actuel et il faut accorder davantage d'attention à l'expérience professionnelle et à la formation.

Israël prête une attention particulière à la préparation des jeunes au monde du travail. Il existe tout un réseau d'enseignement professionnel et d'établissements technologiques de haut niveau, de même que des cours de formation professionnelle, dans toutes sortes de domaines.

Tous les jeunes chômeurs ont droit à un cours de formation dans le cadre de l'assurance chômage. On leur donne aussi des conseils professionnels pour les orienter au mieux.

La planification économique d'Israël tient également compte du fait que l'un des piliers de tout programme de réduction de la pauvreté est la qualité de l'emploi. En 2004, la situation de l'emploi en Israël s'est nettement améliorée. Le nombre des travailleurs employés a augmenté de trois pour cent (soit 71 000 postes de travail), alors que l'augmentation avait été de deux pour cent en 2003.

Cette augmentation de la population active a été absorbée par le secteur privé, tandis que le secteur public accusait une légère baisse. Ainsi le nombre total de personnes employées en Israël a été de 2,4 millions en 2004.

En 2004, Israël a connu un niveau de croissance élevé dans l'industrie: une augmentation réelle de sept pour cent de la production, due principalement à une croissance spectaculaire – 15 pour cent – des



industries des technologies de pointe et une augmentation de 24 pour cent des exportations des produits de ces industries.

Je conclurais en examinant un autre point important du programme de mon pays, à savoir le Rapport global sur le travail forcé établi dans le cadre du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail. Ce rapport expose les plans et actions menés pour combattre les différentes formes de travail forcé. Tout en ayant, en tant qu'employeurs, quelques réserves sur certains points du rapport, surtout en ce qui concerne la définition du travail forcé, nous souhaitons apporter le soutien des employeurs d'Israël à l'effort global mis en œuvre pour éradiquer le travail forcé partout dans le monde et espérons, grâce à cette convergence de nos efforts, parvenir à mettre un terme à ce problème.

---

*Original anglais: M. SIRIWARDANE (travailleur, Sri Lanka)*

---

Au nom des syndicats du Sri Lanka, je souhaiterais mettre l'accent sur un problème qui se pose en des termes d'urgence pour la plupart des pays en développement et qui touche le secteur de l'industrie et de la manufacture à l'heure de la mondialisation.

Dans ce domaine, le Sri Lanka est un cas d'école. De tout temps, notre pays dépend principalement de la pêche et de l'agriculture. L'ouverture des marchés et le coût élevé de la production agricole ont marginalisé notre agriculture, soumise à une rude concurrence pour le riz, le blé et les céréales des pays développés largement subventionnés.

Dans le secteur de la pêche, les progrès technologiques et les énormes investissements des pays développés qui pêchent hors de leurs mers et de leurs zones dépassent de loin les capacités de nos pêcheurs, encore dotés de technologies obsolètes et traditionnelles.

L'agriculture et la pêche sont vulnérables aux cycles des catastrophes naturelles et je mentionnerai en particulier l'impact du tsunami qui a fait que 400 000 pêcheurs vivent maintenant sous le seuil de pauvreté. La production de thé, malgré sa grande qualité, ne fournit que de bas salaires à ses travailleurs. Le secteur manufacturier avec ses petites entreprises et moyennes entreprises est le seul secteur qui rémunère à peu près équitablement ses travailleurs. Or les politiques d'ouverture des marchés, pilier de la mondialisation, ont paralysé ce secteur. Les politiques préconisées ou plutôt les «conditionnalités» imposées par les institutions financières internationales – la Banque mondiale et le FMI – sont en grande partie responsables de cette situation alarmante. Autre conditionnalité imposée par ces institutions, une rapide privatisation du secteur public. Cela a provoqué de vastes compressions de personnel et la fermeture d'anciennes entreprises publiques. Aujourd'hui, le résultat est que sur une population de 20 millions d'habitants, plus de 8 millions de personnes sont au chômage ou sont sous-employés, ainsi que le montrent nos statistiques officielles.

Ce chômage en croissance est une menace pour les personnes employées et a gravement affecté le pouvoir de négociation des syndicats et la sécurité de l'emploi.

Ces politiques se fondent sur l'hypothèse non vérifiée du FMI, selon laquelle les bas salaires endémiques sont la condition sine qua non pour attirer les investissements étrangers directs. Les bas salai-

res, ou le travail bon marché comme nous l'appelons, ont joué un rôle considérable dans le développement de l'industrie «volante» des secteurs de l'habillement, mais ne permettent pas un développement industriel stable et à long terme. En fait, des milliers de jeunes femmes, qui se retrouvent au chômage du jour au lendemain en raison de brusques fermetures d'usines vivent dans des conditions misérables, sont déracinées et exclues des conditions traditionnelles économiques et sociales. Les filets de sécurité sont peu utiles, même lorsqu'ils existent. Ces bas salaires imposés ont pour incidence directe d'affaiblir nos efforts de développement et ne constituent en aucun cas une stratégie de développement économique. La moitié de notre population vit en dessous du seuil de pauvreté et, dans cette situation, seuls les salariés ont un semblant de pouvoir d'achat. C'est ce pouvoir d'achat qui a maintenu notre production alimentaire, le secteur des petites et moyennes entreprises et le secteur tertiaire de niveau intermédiaire. Je le dis car, dans ces conditions d'ouverture des marchés, nous souffrons gravement de l'importation de produits faisant l'objet de dumping. Nous n'avons aucun avantage à ouvrir ces secteurs aux marchés d'exportation. Le rapport de la Banque centrale de 2004 indique que, bien qu'il y ait une augmentation des salaires dans le secteur public, certaines catégories de salariés dans le secteur privé organisé connaissent une réduction des salaires minima réels. Cette diminution des salaires réels s'est produite dans le secteur manufacturier que j'ai mentionné. En vertu de la politique du FMI, le secteur public de l'emploi se rétrécit et c'est le secteur privé qui joue un rôle déterminant dans l'économie locale. A mon sens, il est absolument nécessaire à notre développement économique que les salaires réels soient maintenus à un niveau satisfaisant.

Le maintien du salaire réel dans ces secteurs ne nous priverait en aucun cas de cet avantage comparatif par rapport aux conditions salariales dans les pays développés. Même une augmentation immédiate de 50 pour cent dans notre région des salaires réels nous permettrait de rester bénéficiaires.

C'est dans ce contexte que j'appelle l'OIT à mettre en place les mécanismes nécessaires pour assurer des salaires justes. Une convention serait extrêmement utile à cet égard.

---

*Original arabe: M. ASSADALLAH (travailleurs, Oman)*

---

Il y a deux ans, dans cette assemblée, j'avais parlé des efforts déployés par les partenaires sociaux à Oman et du dialogue qui avait permis l'adoption d'une nouvelle législation dans mon pays, qui a apporté un certain nombre de progrès pour le respect des droits des travailleurs.

Actuellement, j'ai le plaisir de vous annoncer la création d'une commission des travailleurs avec des élections libres. Cette commission est le Syndicat des travailleurs d'Oman et elle requiert de grands efforts pour la formation de ses membres. J'ai eu l'honneur d'en être élu président et, en cette qualité, je m'adresse à l'Organisation et à son bureau régional au Liban, afin qu'ils nous fournissent l'assistance technique dont la commission a besoin pour réaliser ses objectifs, assurer la participation de ses membres dans l'intérêt des travailleurs de notre pays et pour la mise en œuvre d'un dialogue constructif.

C'est également un plaisir pour moi de m'adresser à l'Organisation et à son Directeur général pour



demander une assistance aux travailleurs palestiniens qui subissent l'occupation israélienne, afin d'améliorer les conditions difficiles dans lesquelles ils travaillent tous les jours. Nous demandons au monde entier d'exprimer sa solidarité avec les Palestiniens, c'est la moindre des choses que l'on puisse demander à l'aube de ce nouveau siècle.

Donner du travail ne suffit pas. Ce qu'il faut, c'est essayer d'éradiquer la pauvreté, trouver des solutions à tous les problèmes et relever les défis auxquels nous sommes confrontés actuellement.

---

*Original anglais: M<sup>me</sup> BANG ONSENGDET (employeuse, République démocratique populaire lao)*

---

La République démocratique populaire lao est en train de passer d'une économie, qui était à 85 pour cent agricole, à une économie de marché. L'économie de marché se caractérise par une forte concurrence quant à la qualité et la quantité de la production. Pour être compétitif, il faut des machines modernes et une main-d'œuvre qualifiée. Or la plupart des travailleurs du secteur de la production sont des migrants des zones rurales et ils ne sont pas passés par des écoles techniques ou des écoles de formation professionnelle.

La population de la République démocratique populaire lao est de 5,6 millions de personnes, avec une population active de 1,5 million, dont 760 000 femmes. La population active est âgée de 15 à 55 ans. Les travailleurs du secteur privé et des autres secteurs de production représentent 105 000 personnes, dont 35 000 femmes. Les chômeurs sont au nombre de 15 000.

Conformément au plan de développement national de 2004-05, le gouvernement a augmenté à 14 pour cent la part du budget allouée à l'éducation en 2004-05. Compte tenu de la libéralisation progressive de l'économie et de l'accroissement des investissements étrangers, le système éducatif est loin de répondre à la demande de ressources humaines. Les diplômés des écoles techniques et professionnelles locales n'ont pas toujours le niveau de compétence technique et administrative qu'exigent les sociétés étrangères ni même les entreprises privées du pays.

Au cours des prochaines années, à peu près 200 000 jeunes entreront chaque année sur le marché du travail. A l'heure actuelle, les jeunes ont très peu de possibilités de suivre une formation professionnelle en bonne et due forme car sept seulement des 18 provinces proposent une formation postsecondaire pour les jeunes de 14 à 24 ans. Leurs écoles ne peuvent accueillir qu'environ 3 500 jeunes par an.

Dans ces conditions, je pense qu'afin de promouvoir l'emploi des jeunes dans les zones urbaines et rurales, tout en leur permettant d'avoir des ressources pour faire vivre leurs familles, il est nécessaire que les employeurs et les investisseurs prévoient des périodes de formation pour leurs salariés; à cette fin, ils devraient financer ce renforcement des capacités et élaborer une stratégie de formation professionnelle.

Il est nécessaire également que les établissements d'enseignement évaluent la demande de qualifications dans telle ou telle branche d'activité et adaptent leurs programmes et leurs cours de formation à cette demande.

Enfin, il est nécessaire que le gouvernement élabore, en collaboration avec les employeurs, les établissements d'enseignement et les organisations sociales, un plan national pour la promotion et la

création d'emplois pour les jeunes. Ce plan contiendra des lignes directrices précises à l'intention des investisseurs locaux et étrangers.

En outre, les investisseurs locaux et étrangers doivent comprendre qu'ils sont responsables de la sécurité, de la santé et de la protection sociale de tous les travailleurs. Cela signifie qu'ils doivent prendre des mesures pour prévenir les accidents du travail et réduire les lésions et maladies professionnelles. En réalité, pourtant, de nombreux employeurs lao ne sont pas conscients de l'importance de cette question. C'est pour cela que l'organisation des employeurs de la République démocratique populaire lao doit se doter d'un plan stratégique qui comporte, entre autres, les éléments suivants: collaboration avec l'Organisation internationale des employeurs, l'Organisation internationale du Travail et d'autres organisations d'employeurs de par le monde en matière de sécurité et de santé au travail; sensibilisation des employeurs lao à l'importance de la sécurité et de la santé au travail dans leur entreprise; élaboration avec les institutions gouvernementales, les milieux d'affaires et les organisations sociales concernés d'une politique nationale de la sécurité et de la santé au travail; mise au point de programmes de formation à la sécurité et à la santé au travail pour les employeurs lao.

Je constate avec plaisir que le gouvernement de la République démocratique populaire lao a informé cette Conférence de sa ratification de la convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973, et de la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999. C'est là une mesure importante qu'a prise notre gouvernement pour assurer les investisseurs étrangers et locaux, et aussi l'OIT, que le développement de l'économie, de l'industrie et du commerce, et d'autres secteurs, se fera sans travail des enfants.

En tant que représentants des employeurs, nous demandons au gouvernement et aux syndicats de la République démocratique populaire lao de collaborer pleinement avec les organisations d'employeurs internationales et lao et d'autres organisations sociales, à l'élaboration et à la mise en œuvre de mesures concrètes et de procédures de sécurité destinées à améliorer la qualité de vie des travailleurs, à garantir de bonnes conditions de sécurité et de santé sur le lieu de travail et à créer des débouchés pour les jeunes. Je suis convaincue que l'OIT continuera à fournir une assistance technique aux employeurs et, durant cette Conférence, nous pourrions échanger des données d'expérience et de bonnes pratiques dans ce domaine entre organisations d'employeurs.

---

*Original espagnol: M. CABEZAS BADILLA (travailleur, Costa Rica)*

---

Au nom des syndicats du Costa Rica, j'aimerais aborder de façon très générale les grandes idées présentées par le Directeur général dans son rapport. Je suis d'accord avec lui, nous sommes face à une période de mutation profonde. Toutefois, dans mon pays, et de façon générale en Amérique Latine, les notions de changement et de transformation sont remplacées par la notion négative à savoir une imposition de règles de la part du pouvoir économique et politique.

Ce qui précède nécessite que l'OIT fasse preuve de la plus absolue fermeté, afin de renforcer les processus de dialogue social, qui s'inscrivent dans de véritables notions de démocratie participative et sans exclusion. Ce processus de dialogue social

permettra au plan national et local de mettre en place des politiques publiques pour surmonter la pauvreté grâce à la création d'emplois, qui s'inspirerait des notions de l'emploi décent promues par l'OIT.

Dans ces plans nationaux, il faudra sans tarder faire appliquer des mesures si nous voulons véritablement que ce dialogue social aboutisse aux résultats positifs escomptés.

Tout d'abord, il est indispensable que la liberté syndicale, à part entière, soit parfaitement respectée, surtout pour les travailleurs et travailleuses du secteur privé. Nous ne pouvons plus tolérer la situation qui prévaut dans mon pays, le Costa Rica, à savoir que l'organisation syndicale dans les entreprises privées est réprimée. Le dialogue social doit pouvoir compter sur des organisations syndicales fortes et libres. Le renforcement des ministères du travail est une autre mesure indispensable. Ces institutions doivent cesser d'être les cendrillons du gouvernement. Elles doivent être au premier rang des priorités politiques du développement national.

Tout cela est nécessaire à la conception intégrale de politiques publiques qui puissent véritablement lutter contre le niveau très élevé de la pauvreté, qui englobent des notions d'égalité entre les sexes, et qui puissent intégrer également les secteurs vulnérables, les jeunes et les handicapés. L'emploi décent doit être au cœur même de ces politiques.

Ces mesures prises au plan national, encourageront des actions positives en faveur de plans régionaux et mondiaux, ce qui nous permettra de faire progresser une mondialisation à visage humain.

Enfin, je tiens à signaler que, à mon avis, il ne faut pas réduire la durée des sessions de la Conférence internationale du Travail. Peut-être pourrait-on mieux rationaliser le temps dont nous disposons déjà. Aucun moyen technique ne permet de remplacer la rencontre personnelle et directe. Cela vaut également pour les réunions tripartites régionales qui doivent être renforcées. Il faut lancer un vibrant appel à l'adresse de certains gouvernements, comme celui de mon pays, afin qu'ils renforcent la représentation des travailleurs et la représentation des employeurs.

*(M<sup>me</sup> Anderson prend place au fauteuil présidentiel.)*

---

*Original espagnol: M. GUTIÉRREZ MADUEÑO (travailleur, Pérou)*

---

Je tiens à exprimer, au nom des représentants de notre institution, notre appui sans réserve aux idées éventuelles présentées par le Directeur général dans son rapport à cette 93<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail, rapport sur l'élimination de toutes les formes de travail forcé et obligatoire.

J'aimerais entamer mon intervention en vous rappelant qu'en 2004 l'économie du Pérou a connu une très forte croissance, qui se maintient au cours de l'année 2005. Selon les données officielles, le PIB a connu une croissance de 4,8 pour cent. La demande interne a augmenté de 3,9 pour cent. La balance commerciale a marqué un excédent de plus de 12 milliards de dollars, le déficit budgétaire s'est réduit à 1,1 pour cent, l'inflation a atteint 3,5 pour cent et le nouveau *sol* a été réévalué par rapport au dollar de 5,5 pour cent.

Toutefois, ces chiffres ne se traduisent pas par une amélioration du sort des travailleurs ou de la population en général, par la création d'emplois décents

ni par la réduction de la pauvreté et de l'extrême pauvreté dans notre pays.

Sur 28 millions d'habitants, 54,3 pour cent vivent dans la pauvreté et parmi eux, 23,9 pour cent vivent dans l'extrême pauvreté, soit plus de 6 millions de Péruviens. Sur une population active de plus de 12 millions d'habitants, 37 pour cent sont salariés et 63 pour cent – c'est-à-dire plus de 7 millions d'entre eux – sont sous-employés ou chômeurs.

Le travail est devenu bien plus précaire et informel.

Nous, les travailleurs représentés par la CGTP, avons toujours entretenu une attitude de dialogue et de lutte pour nos droits. Nous participons de façon constructive au Conseil national du Travail, instance tripartite qui, pendant plus de trois ans, a débattu du projet de loi générale du travail, et nous avons pu adopter par consensus 65 pour cent des 417 articles de ce projet de loi qui, aujourd'hui, est présenté au Congrès de la République et dont nous attendons la promulgation. Nous sommes toutefois préoccupés de constater qu'un secteur intégriste des employeurs et certains fonctionnaires du ministère de l'Economie et des Finances lancent une campagne pour empêcher l'adoption de cette importante loi dont nous espérons qu'elle rendra plus systématique le droit du travail, qu'elle rendra aux travailleurs les droits qui ont été enfreints dans la décennie précédente, ce qui a donné lieu à des plaintes devant l'OIT.

Il est préoccupant également de constater que l'on entend réduire les droits des fonctionnaires au moyen de la loi-cadre sur l'emploi public, qui viole l'état de droit au Pérou et qui a provoqué d'importantes manifestations partout dans notre pays.

D'autres aspects sensibles sont la lutte en faveur de l'adoption d'une loi permettant la libre désaffiliation des AFP (associations financières privées) et contre la privatisation des entreprises d'eau potable.

Par ailleurs, le gouvernement de M. Alejandro Toledo est en train de mener des négociations mystérieuses afin de conclure un traité de libre-échange avec les Etats-Unis, en désinformant l'opinion publique et en avançant de prétendus avantages pour le pays. La CGTP a manifesté sa ferme opposition à la signature d'un traité qui représente une grave menace pour la souveraineté nationale, pour le développement national et pour les droits des travailleurs, traité qui équivaldrait à céder totalement la dynamique péruvienne aux Etats-Unis. Notre organisation ne s'oppose pas à l'intégration économique, mais elle estime qu'un régime véritablement démocratique aurait dû organiser un grand débat national pour qu'en fin de compte ce soit le verdict populaire qui s'exprime au moyen d'un référendum. Les travailleurs ne tolèrent plus que cet accord leur soit imposé et nous exigeons qu'il ne soit pas signé.

Selon des enquêtes menées par des instances indépendantes, ce traité de libre-échange, tel qu'il est prévu, ne résoudra pas le problème de l'emploi. L'impact net sur l'emploi, selon le rapport du professeur Bruno Seminario de l'Université du Pacifique, sera uniquement de 18 148 postes de travail, et tout ceci en sacrifiant des milliers de Péruviens qui vivent dans les zones éloignées de la côte et qui se consacrent à l'agriculture.

Enfin, il convient également de signaler d'autres formes d'exploitation qui s'aggravent au Pérou et qu'il nous faut dénoncer. L'une d'entre elles est le travail des enfants qui touche près de 2 millions

d'enfants et d'adolescents entre 6 et 17 ans, qui effectuent des tâches difficiles et dangereuses. Par exemple, ils cherchent de l'or dans les rivières, ils travaillent dans les briqueteries, les abattoirs, la construction, les mines, la métallurgie, la transformation des feuilles de coca, la fabrication des feux d'artifice, les services domestiques, les carrières, la récupération des eaux usées, etc. Il convient d'y ajouter également les travailleurs des plantations de sucre au nord du Pérou, qui effectuent des journées de douze heures ou davantage, sans pouvoir bénéficier des droits syndicaux les plus élémentaires. Ces travailleurs temporaires, pendant les récoltes, sont soumis à des conditions extrêmes de surexploitation.

Dans le secteur minier, 90 000 travailleurs au total, stables ou temporaires, effectuent des journées atypiques de douze heures, et pour une période de vingt et un jours, ils travaillent quatorze jours et se reposent sept jours. En d'autres termes, ils travaillent cent soixante-huit heures, ce qui équivaut à des semaines de cinquante-six heures dans les mines, et non pas quarante-huit heures comme le prévoit la loi. La CGTP dénonce, devant l'OIT, ces nouvelles formes d'exploitation et nous demandons que ces droits soient rétablis.

Enfin, je dois vous informer que la CGTP exige d'importants changements dans la politique économique, qui permettraient d'améliorer la démocratie. Pour cela, il faut des critères de répartition équitables pour parvenir à éliminer la pauvreté. Les premiers pas à franchir pour parvenir à cet objectif, doivent être la promulgation de la loi générale du travail, la promulgation de la loi de libre désaffiliation des AFP qui remplacerait la loi-cadre sur l'emploi public, la non-privatisation des entreprises d'eau potable, et le rétablissement des droits du travail.

---

*Original anglais: M. TROGEN (employeur, Suède)*

La Conférence annuelle de l'OIT est l'organe suprême de l'Organisation. Elle est importante à plusieurs titres: elle permet aux participants d'exercer leurs devoirs constitutionnels, mais également de se rassembler pour partager leurs points de vue et leurs informations sur le monde du travail. Elle constitue pour les décideurs les plus éminents dans le domaine du travail et des questions sociales une occasion unique de se retrouver sous le même toit – un toit de belle taille, soit dit en passant.

Chaque année, l'arrivée à Genève de milliers de délégués, de personnalités étrangères et d'invités en provenance de tous les pays du monde nécessite d'importants efforts logistiques; la Conférence constitue de ce fait une opération coûteuse, en temps et en argent, tant pour l'OIT que pour ses mandants. Pour de nombreux délégués, et notamment les délégués des employeurs dont les activités quotidiennes ne couvrent pas directement le travail lié à l'OIT, cette participation de trois semaines représente un énorme investissement.

Il existe donc de fortes contraintes, relatives aussi bien au contenu de la Conférence qu'à la gestion du temps. Le groupe des travailleurs estime à cet égard que des réformes seraient nécessaires pour permettre à tous les participants de se sentir parties prenantes à part entière, mais également pour maintenir l'intérêt que les milieux d'affaires portent à cette manifestation.

Les réformes devraient notamment viser la mise en place d'un ordre du jour plus concentré et plus

dynamique, d'une plus grande interactivité dans les plénières, l'organisation de débats accessibles d'un niveau politique élevé et susceptibles de permettre une participation aussi large que possible. Quelques tentatives ont été faites dans ce sens, mais il importe de poursuivre la réflexion. Quant aux choix des thèmes, il devrait se faire non pas des années à l'avance – ce qui fait qu'ils ne sont plus d'actualité pendant les débats – mais en fonction de l'actualité qui marque la période de la Conférence.

Les activités relatives à l'établissement des normes, notamment la nouvelle approche intégrée, devraient porter sur un seul et unique point. La révision des normes obsolètes devrait être considérée comme prioritaire, tenir compte des réalités actuelles du monde du travail et viser principalement l'approbation d'un nombre plus important d'Etats.

En ce qui concerne le calendrier, il serait souhaitable de viser une gestion du temps plus efficace – permettant notamment d'éviter les longues périodes d'attente – et plus constructive.

Il conviendrait également d'examiner la possibilité d'organiser des ateliers ou des séminaires sur des sujets d'actualité particulièrement intéressants et dont les délégués pourraient tirer parti dans leurs pays respectifs. Ce type de réunions axées sur les connaissances présente un grand intérêt pour les employeurs et est de nature à les inciter à s'impliquer davantage. Les manifestations parallèles devraient en revanche être moins nombreuses – on pourrait même envisager de les supprimer – afin de laisser le champ libre à des manifestations présentant un intérêt particulier pour les activités d'une Conférence donnée.

Les séances plénières devraient être davantage interactives. Il serait possible d'organiser des séances de questions-réponses de haut niveau et d'inviter les personnalités étrangères présentes à la Conférence à y participer. Il faudrait en outre réduire ou supprimer la pratique consistant à adresser des discours dans des salles vides (comme je suis en train de le faire) parce que cela ôte tout son sens aux plénières. Il serait en revanche envisageable de publier un rapport spécial contenant les interventions écrites et les commentaires sur les différents rapports. Enfin, on pourrait envisager la possibilité de ne présenter le rapport du Directeur général qu'une année sur deux.

Il faudrait également examiner la question de la durée totale de la Conférence. L'idéal serait que toutes les séances puissent se dérouler sur une période de deux semaines. Je proposerai pour ma part, ce qui est sans doute audacieux, que la Conférence n'ait lieu que tous les deux ans, avec, dans l'intervalle, l'organisation d'une sorte de forum. Le groupe des employeurs souhaite que le Conseil d'administration puisse véritablement examiner cette question et que le Bureau soit en mesure de formuler quelques propositions concrètes sur la manière d'accroître l'efficacité de la Conférence.

---

*Original anglais: M. PURI (gouvernement, Inde)*

Permettez-moi tout d'abord d'adresser mes félicitations au Directeur général pour son rapport sur le rôle de l'OIT dans la prochaine décennie. Ce rapport est essentiellement un rappel de la mission de l'OIT dont l'objectif est de promouvoir des chances égales pour un travail productif dans des conditions de liberté, de justice, de sécurité et de dignité de l'homme dans un monde dont les économies sont de plus en plus interdépendantes.

Nous sommes convaincus nous aussi que la vulnérabilité sociale dans nos sociétés peut être traitée grâce à un consensus aux niveaux local, national, régional et mondial. Au niveau national, il faut envisager de renforcer les institutions démocratiques, ce qui est une condition sine qua non pour une participation efficace de tous les groupes intéressés et des institutions de la société civile. Tous doivent participer à la prise de décisions.

L'Inde est une démocratie et une société ouverte. La liberté, la justice, la sécurité et la dignité humaine forment la base de la Constitution de l'Inde. Une participation réelle et efficace de nos peuples à la prise de décisions, voilà le sceau de notre système politique. C'est la raison pour laquelle nos politiques et nos programmes sont toujours conscients des besoins et des aspirations de nos peuples. Ces dernières années, nous avons lancé un grand nombre de programmes pour l'émancipation économique et sociale d'un grand nombre de travailleurs défavorisés et des groupes les plus vulnérables. Cependant, compte tenu des nombreux défis à relever, une mobilisation massive des ressources humaines est nécessaire.

Le rôle de l'OIT vient appuyer les efforts nationaux, afin que les possibilités de travail décent soient accrues. Ce ne sera possible que lorsque les programmes de l'OIT par pays seront en place grâce au dialogue afin que les préoccupations et priorités nationales soient dûment prises en compte.

Nous aimerions que l'OIT ait un rôle de développement et un rôle d'appui. Dans ce contexte, les contraintes budgétaires de l'OIT préoccupent gravement nos peuples car cela a une incidence sur les programmes de coopération technique de l'OIT. Les ressources extrabudgétaires ne sont pas toujours un substitut idéal au financement des programmes de base car ces programmes sont souvent conçus en fonction des intérêts et des attentes des bailleurs de fonds.

Afin d'utiliser ses ressources judicieusement, l'OIT doit établir des priorités et choisir les secteurs où son intervention donnerait le plus de retombées positives pour les défavorisés. Dans ce contexte, la proposition de créer une base de données sur les compétences de l'OIT est extrêmement pertinente. Cela permettrait de mettre l'accent sur les programmes par pays de l'OIT. Cependant, l'efficacité de ce système dépendra de l'authenticité et de la fiabilité des informations et des sources.

Au niveau international, l'OIT envisage un cadre de gouvernance mondiale permettant de veiller à ce que les processus économiques soient synonymes de justice sociale. Cette entreprise est louable et, à de nombreux égards, c'est la démarche idéale pour réduire la pauvreté, le chômage et le sous-emploi. Il est également vrai qu'un tel cadre pour une gouvernance sociale doit être un processus transparent afin d'éviter toute utilisation abusive du système.

Ce d'autant que le mandat des mandants de l'OIT et celui des autres institutions multilatérales sont fondamentalement différents. Cependant, nous ne voyons aucune raison pour que l'OIT fasse des compromis alors qu'elle a les capacités législatives nécessaires pour traduire ses engagements internationaux en mesures nationales contraignantes.

L'OIT doit être félicitée car elle a placé l'emploi au centre de l'agenda de programmes des organisations internationales. La Déclaration du Millénaire des Nations Unies reconnaît l'importance du travail dans la lutte contre la pauvreté. Le travail permet

également de donner davantage de poids aux femmes. Cependant, il est assez difficile d'obtenir un travail décent. Les changements intervenus dans le système de production ont modifié la nature même de l'emploi. Les politiques de l'emploi doivent être réévaluées et réexaminées en ayant présentes à l'esprit les complexités du nouvel ordre économique, afin que les travailleurs soient dotés des instruments qui leur permettront d'affronter les réalités de la mondialisation.

L'activité normative est une des fonctions de base de l'OIT. Nous espérons que les experts en la matière prendront en compte la diversité sociale, économique et culturelle des Etats Membres et que les conclusions adoptées refléteront les points de vue des mandants. En ce qui concerne les recommandations du Conseil d'administration visant une amélioration du fonctionnement de la Conférence, nous préfererions une Conférence plus courte à Genève seulement. Il est préférable d'avoir de brèves sessions interactives plutôt que de longs monologues.

Le travail décent, qui explore de nouvelles synergies entre les aspects sociaux et économiques du développement, est effectivement crucial pour une paix durable et la prospérité. Bien qu'il ne soit pas possible de le définir en termes fixes, il a un attrait universel, celui de tenir compte des besoins et des aspirations des travailleurs. Nous sommes convaincus que l'OIT fera avancer la cause du travail sans aucun compromis quant à son rôle dans le développement.

---

M. SALMON (*représentant, Union mondiale des professions libérales*)

---

L'Union mondiale des professions libérales (UMPL) que je représente aujourd'hui à cette 93<sup>e</sup> Conférence annuelle de l'OIT s'est déjà exprimée les années précédentes sur le travail des enfants, le travail décent, le travail forcé et a toujours soutenu les actions de votre Organisation sur ces graves problèmes. Nous ne pouvons que souscrire aux principes et droits fondamentaux au travail que vous déclarez solennellement.

Dans l'introduction du Directeur général à la Conférence, il nous invite à consolider les progrès et à aller de l'avant du fait des rapides mutations dans le monde du travail. Nous voulons rappeler ici que, si les travailleurs et les grandes entreprises ont le droit de s'organiser et d'être représentés à l'Organisation internationale du Travail, les professions libérales, les techniciens, les micro et petites entreprises doivent eux aussi avoir accès au dialogue social et pouvoir contribuer à la création de nouvelles normes fondamentales, tenant véritablement compte de la situation de cette économie mondialisée où l'emploi se précarise toujours davantage, que ce soit dans les bureaux, dans les usines ou dans les champs.

D'ailleurs, le Directeur général dit lui-même que, pour stimuler l'emploi, notamment l'emploi des jeunes, il est essentiel de promouvoir l'entrepreneuriat et la création d'entreprises. C'est un domaine dans lequel les connaissances et l'expérience des mandants tripartites peuvent aider à définir les meilleures pratiques à utiliser pour créer un environnement qui favorise les différents investissements nécessaires. Cela peut concerner aussi bien, dites-vous, l'emploi indépendant que l'investissement étranger.

Alors, pourquoi ignorer dans le secteur privé les professions libérales? D'autant plus que l'objectif

mondial de l'OIT, dans un de ses quatre piliers, prévoit de revigorer le tripartisme et de renforcer les syndicats, les organisations d'employeurs et les ministères de l'Emploi, du Travail et des Affaires sociales.

Nous réaffirmons que le temps est venu d'une mobilisation générale des professions libérales aux côtés des gouvernements pour assurer à nos sociétés un avenir sans travail des enfants, sans travail forcé et avec un travail décent pour tous. En effet, investis d'une véritable mission de service public, les professionnels libéraux, regroupés au sein de l'Union mondiale des professions libérales, constituent un rôle essentiel dans ce dialogue social qu'ils exercent tous les jours dans le secret de leur cabinet ou de leur agence pour soigner, conseiller, défendre les citoyens de leurs pays.

N'oublions pas la place importante que tiennent les professions libérales dans les pays émergents et, surtout, le rôle qu'ils jouent dans le développement durable de ces régions. L'UMPL a, d'ailleurs, organisé, du 24 au 28 octobre 2004, un forum à Lomé (Togo) sur l'essor des professions libérales en Afrique – santé, développement durable, solidarité. Plus de 200 participants venus du Bénin, du Burkina Faso, du Congo, de la Côte d'Ivoire, du Mali, du Niger, du Tchad, du Togo ont pu échanger leurs expériences.

Ils ont pu examiner les impacts des activités libérales en Afrique afin de redéfinir de nouvelles orientations et, notamment, d'obtenir un partenariat efficace entre pouvoirs publics et professions libérales. Ils ont demandé des aides pour l'installation des jeunes professionnels, évitant ainsi le chômage d'un grand nombre de diplômés. Ils ont rappelé qu'un jeune professionnel est déjà un chef d'entreprise qui va créer dans ce monde des emplois et de la richesse.

Les professionnels ont été invités à se rassembler autour des critères fondamentaux qui les caractérisent, à savoir leur haut niveau de compétences et de responsabilités, le respect des codes de déontologie et du secret professionnel.

Nous sommes prêts à trouver des solutions de bon sens pour promouvoir la dignité des travailleurs et le travail décent, ce qui a toujours été l'un de nos combats pour l'homme.

---

*Original anglais: M. FUNES de RIOJA (employeur, Argentine, s'exprimant au nom du groupe des employeurs)*

---

Merci de l'occasion que l'on me donne de dire quelques mots à la clôture de cette discussion plénière sur le rapport du Directeur général.

Quand on entend les discours qui ont été faits au cours des derniers jours, il est clair que nos attentes et nos espoirs dans cette institution augmentent. La réalité se reflète également dans les discussions sur le programme et le budget, tant au Conseil d'administration qu'ici à la Commission des finances.

En cette période de coupures budgétaires, il est important que nous continuions à cibler le travail de l'OIT sur les domaines où l'OIT peut avoir le plus grand impact. J'ai parlé au début de notre appui pour les programmes de promotion par pays pour le travail décent, un instrument qui permet aux mandants de s'occuper des besoins réels qui se font sentir au niveau national.

La réorientation des efforts vers les domaines où ils peuvent avoir un impact ne peut qu'aider à assurer la pertinence du rôle de cette Organisation et lui

permettre de répondre aux appels qui lui ont été lancés.

Pour les employeurs, la création d'entreprises et l'esprit d'entreprise est au cœur du développement durable et, par conséquent, doit être au cœur des efforts de l'OIT concernant le travail décent. Nous devons œuvrer à la promotion, au niveau national, de l'Agenda mondial de l'emploi de l'OIT comme instrument convenant aux réalités de l'emploi et, en particulier, pour la formation et le développement des compétences, les jeunes et le secteur des PME. De la même façon, l'OIT devra promouvoir la création d'un environnement macroéconomique qui permette de créer et de soutenir la productivité et la compétitivité des entreprises, et de promouvoir la bonne gouvernance et la règle de droit, indispensables au développement économique.

Nous allons continuer à appuyer l'OIT/SIDA dans ses efforts pour combattre le VIH/SIDA, tout comme les efforts faits dans le domaine de la sécurité et de la santé. Le travail accompli cette année pour élaborer un cadre promotionnel augure bien des discussions finales de l'année prochaine. Nous espérons que l'OIT pourra être le fer de lance des activités visant à promouvoir une culture d'apprentissage de la sécurité et de la santé qui ait un véritable impact là où la nécessité s'en fait sentir le plus, aux postes de travail.

La Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et son suivi, ainsi que son rapport mondial, restent une priorité pour les employeurs. Il ressort des débats de cette année qu'il est nécessaire de bien faire comprendre que la Déclaration reste au cœur des programmes de coopération technique de l'OIT pour tous ses mandants, même si, comme à la Conférence plénière, nous devons réfléchir à la manière de faire de nos débats quelque chose de plus participatif et de plus interactif.

Le groupe des employeurs reste attaché à la modernisation du système normatif de l'OIT. Nous avons été encouragés par la façon dont la Conférence a progressé dans ce domaine, mais il est clair que nous devons faire des efforts et innover si nous voulons véritablement que l'activité normative de l'OIT réponde aux besoins du monde du travail actuel.

Le tripartisme est la force de cette maison. Mais comme toute maison, le tripartisme a besoin de fondations institutionnelles. ACT/EMP est notre fondation. Son rôle est vital dans le développement des organisations d'employeurs. Ce n'est qu'avec des partenaires forts que le tripartisme peut marcher et ACT/EMP doit être renforcé pour répondre aux attentes.

Nous avons besoin également de réfléchir à la manière dont nous voulons organiser notre travail, tant ici, à la Conférence, qu'au Conseil d'administration, afin que, par nos propres efforts, nous puissions aider le Bureau à répondre à nos attentes.

Nous espérons qu'en novembre le Conseil d'administration aura la possibilité d'avoir un débat de fond sur ce qu'il faut faire pour que les organes de gouvernance de cette maison soient efficaces quant aux résultats et quant aux méthodes de travail.

Au nom du groupe des employeurs, je voudrais remercier les délégués de leurs contributions aux débats en plénière. Nous ne sommes peut-être pas tous d'accord avec tout ce qui a été dit, mais il apparaît néanmoins que notre souci à tous est de nous assurer que l'OIT reste dans la famille des Nations

Unies la référence en matière de politique sociale, de politique du travail et de travail. C'est sur la base de cet engagement que l'on peut parvenir à un consensus qui consolide son rôle à l'avenir.

---

*Original espagnol:* La PRÉSIDENTE (M<sup>me</sup> ANDERSON)

---

Ainsi s'achève la discussion des rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général.

*(La séance est levée à midi.)*

## TABLE DES MATIÈRES

Page

### *Seizième séance*

Rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général: discussion ( <i>suite et fin</i> ).....	1
---	---

*Orateurs:* M. Celi Vegas, M. Eastmond, M. Dugasse, M. Malabag, M. Alfarargi, M. Díaz,  
M. Parra Gaona, M. Kaluat, M. Barak, M. Siriwardane, M. Assadallah, M<sup>me</sup> Bang Onsgndet,  
M. Cabezas Badilla, M. Gutiérrez Madueño, M. Trogen, M. Puri, M. Salmon, M. Funes de Rioja